



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

# RAPPORT DE LA COMMISSION AD-HOC CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 48/2023

Demande de crédit d'étude de CHF 50'000.- TTC pour la requalification de la Route du Lac  
(RC1) hors localité – tronçon Prangins-Gland

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le Préavis municipal 48/2023, composée de Mesdames Fabienne Zingg, Caroline Serafini (présidente) et Messieurs Cyril Moulin, Karim Kellou et Kaya Güner, s'est réunie à 2 reprises, le 5 et le 26 octobre 2023.

Le 5 octobre, en l'absence de Madame Zingg et Monsieur Kellou, tous deux excusés, la commission a rencontré Madame Ella Christin, Syndique et déléguée municipale en charge du dossier et la remercie de sa disponibilité et des réponses apportées aux questions.

Une deuxième rencontre a eu lieu le 26 octobre pour finaliser le rapport et le signer.

Entre ces deux séances, des échanges ont eu lieu entre Mesdames Christin et Serafini.

## **1. Préambule :**

La requalification de la Route du Lac (RC1) a pour volonté de favoriser la mobilité douce, de Perroy à Genève, dans le cadre de l'agglomération du Grand Genève.

Ce préavis est séparé du reste de la requalification de la RC1 (préavis 38/23), car il se situe hors localité de Prangins, et de ce fait, est de compétence cantonale. Il fait partie de la troisième étape d'aménagement de la RC1 (carrefour Bossière/Promenthoux, non compris, à la frontière communale séparant Gland de Dully) et est inscrit au Projet d'agglomération 4 (PA4) du Grand Genève.

Le tronçon1, qui concerne le présent préavis, se situe entre le carrefour de la Bossière/Promenthoux (non-compris) et la limite communale avec Gland au niveau de la rivière de la Promenthouse.

## 2. Contexte :

Une étude d'avant-projet partiel a été co-pilotée par la Région de Nyon et la DGMR, avec la participation des communes de Prangins et de Gland. L'étude s'est déroulée de mars à décembre 2020 et a permis l'élaboration d'un aménagement répondant aux attentes des partenaires engagés dans la démarche, d'un chiffrage à +/-30% des coûts du projet ainsi que du principe de répartition des coûts entre les partenaires du projet.

Sur la base de ce devis, une pré-convention a été établie en 2021 entre les communes de Gland et Prangins, de la Région Nyon et du Canton de Vaud (représenté par le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)). C'est un document de référence commun à tous les partenaires de l'étude qui définit les aménagements à mettre en oeuvre, leurs coûts à +/-30% ainsi que les principes de répartition de ces coûts. Cette pré-convention fixe également les modalités organisationnelles, financières et temporelles des étapes de projet faisant suite à l'étude d'avant-projet partiel. Elle entérine la décision des partenaires d'engager les études de projet. Elle confirme enfin la volonté des partenaires du projet de présenter cette mesure au projet d'agglomération du Grand Genève de 4e génération et, en cas de sélection, de tout mettre en oeuvre pour honorer les obligations qui y sont attachées

Par la suite, l'« **exposé des motifs et projets de décret** » (EMPD) daté du 18 janvier 2023, qui accorde le crédit d'études au Conseil d'Etat, estime le total des études à CHF 1'428'000.- TTC, pour les tronçons hors localité.

## 3. Développement :

Le but de ce rapport est de se positionner uniquement sur l'acceptation ou non d'une demande de crédit d'étude et non sur le futur aménagement du tronçon en question. Comme mentionné dans le préavis 38/23, une nouvelle demande de crédit sera présentée pour le financement des travaux concernant le tronçon pranginois.

Au cours de notre première réunion, la commission s'est intéressée notamment aux aspects financiers et à l'organisation du projet. Et voici ce qui en ressort :

La commission s'est inquiétée de la coordination avec le projet en lien avec les préavis 38/23 et 39/23. Madame Christin nous a confirmé que les travaux pour la PA2 (tronçon limite communale Prangins/Nyon et le carrefour Bossière/Promenthoux) vont débuter en 2024, tandis que ceux du PA4 commenceront en 2027. Les canalisations pour les eaux usées (préavis 39/23) partiront en direction de Nyon, et de ce fait, n'impacteront pas les travaux du PA4.

La commission a eu accès à la pré-convention et à l'EMPD. Ces documents confirment les chiffres présentés en p.7 du préavis (points 5. et 5.1), concernant le devis général du projet ainsi que le coût des études et leur répartition.

À noter que les CHF 50'000.- TTC à la charge de la Commune de Prangins seront directement payés au bureau d'ingénieurs mandataire.

Le maître d'ouvrage est la DGMR, et c'est elle qui confiera le mandat concernant les études d'avant-projet, le projet de l'ouvrage, l'établissement du dossier d'enquête publique, la procédure d'appel d'offres et l'établissement des plans d'exécution.

### **Conclusions :**

La commission à l'unanimité, s'accorde sur la nécessité d'un crédit d'études afin de chiffrer avec plus de précision le devis pour la requalification de la RC1 hors localité.

L'état de la chaussée du tronçon 1 est déjà passablement dégradé. De plus, si nous voulons bénéficier de la subvention de la Confédération, les travaux doivent commencer avant la fin 2027

Il faut savoir que le Canton de Vaud ainsi que la Ville de Gland ont déjà accepté la demande de crédit d'étude telle que définie dans le tableau de répartition de l'EMPD.

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Prangins**

**Vu** le Préavis No. 48/2023 concernant la demande de crédit d'étude de CHF 50'000.- TTC pour la requalification de la Route du Lac (RC1) hors localité – tronçon Prangins-Gland

**Vu** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

**Ouï** les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

**Attendu que** cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'accorder le crédit d'étude de CHF. 50'000.-TTC pour la  
requalification de la Route du Lac (RC1) hors localité-  
tronçon Prangins-Gland

Prangins, le 26.10.23



Caroline Serafini

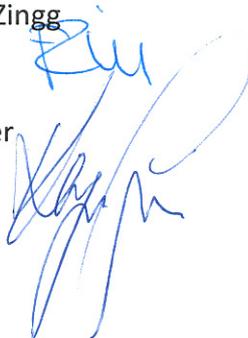
Fabienne Zingg



Cyril Moulin



Kaya Güner



Karim Kellou

